

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTREAL MARDI, 2 JUIN 1847.

No. 44

LETTRE ENCYCLIQUE

DE N. S. P. LE PAPE PAR LA PROVIDENCE DIVINE PIE IX,

A tous les Patriarches, Primats, Archevêques, pour implorer en faveur du royaume d'Irlande le secours de Dieu.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique,

L'active vigilance et le zèle assidu que les Pontifes romains nos prédécesseurs ont toujours montrés pour soulager par tous les moyens en leur pouvoir les nations chrétiennes, vous sont certainement connus, vénérables Frères, qui avez étudié et parcouru l'histoire de l'Eglise. Vous n'ignorez pas que cette salutaire et admirable sollicitude n'a pas embrassé seulement les besoins spirituels du peuple chrétien, mais qu'elle s'est encore étendue à toutes les calamités publiques dont une nation chrétienne a pu jamais être frappée. Les monuments de l'antiquité (1), comme ceux des siècles plus récents, l'histoire de notre époque et celle de nos pères en font également foi. A qui pouvait-il, en effet, et devait-il convenir davantage de se préoccuper de cette sollicitude paternelle pour le soulagement de tous les chrétiens, qu'à ceux-là mêmes en qui la foi catholique nous apprend à reconnaître les Pères et les Docteurs de tous les chrétiens? Vers qui les nations malheureuses pouvaient-elles plus naturellement chercher du secours qu'auprès de ceux qui, établis sur le fût de l'Eglise, ont prouvé dans tous les siècles, et par des faits éclatants, combien ils étaient pressés par la charité du Christ?

Excité par ce glorieux exemple de nos prédécesseurs, en même tems que par l'impulsion de nos propres sentimens, dès que nous avons appris que le royaume d'Irlande souffrait d'une excessive disette de grains et de la cherté de toutes les autres subsistances alimentaires, et que cette malheureuse nation était en proie à l'horrible assemblage de toutes les maladies qu'engendre la famine, nous avons aussitôt employé tous les moyens qui étaient en notre pouvoir, pour secourir d'aussi grandes infortunes. Nous avons prescrit à cet effet que dans notre capitale des prières publiques fussent adressées à Dieu, et nous avons exhorté le clergé, le peuple romain et tous ceux qui se trouvent à Rome, à porter secours à l'Irlande. Ainsi nous sommes parvenu, partie avec de l'argent que nous avons si volontiers donné nous-même, partie avec celui que le malheur des tems a permis de recueillir dans Rome, à réunir une somme que nous avons envoyée à nos vénérables frères les archevêques d'Irlande, pour être distribuée par leurs soins, selon les besoins des localités et l'indigence de leurs malheureux concitoyens.

Cependant, telles sont les lettres que jusqu'ici nous recevons de l'Irlande; les nouvelles qui nous arrivent chaque jour au sujet des calamités qui désolent cette île, et qui s'aggravent de plus en plus, sont telles, que notre cœur en est oppressé d'une douleur inexprimable, et qu'elles nous pressent plus vivement de venir au secours de ce malheureux peuple. Que ne devons-nous pas tenter, en effet, pour apporter quelque soulagement à cette nation, que de si grands fléaux accablent, quand nous savons si bien quelle est et quelle a toujours été la vénération du clergé et du peuple d'Irlande envers le Siège apostolique; de quel éclat, dans les tems les plus difficiles, a brillé la constance de ce peuple à professer la religion catholique; par quels labeurs le clergé d'Irlande s'est efforcé de propager la foi dans les contrées du monde les plus reculées: par quels témoignages enfin de pieux respect et de religieuse dévotion la nation irlandaise honore dans notre humble personne le bienheureux Pierre, et montre, pour nous servir des paroles du grand Léon, que dans son indigne héritier, la dignité du prince des apôtres ne s'éclipse pas.

C'est pourquoi, après avoir mûrement considéré un sujet si grave, et pris conseil de quelques-uns de nos vénérables frères cardinaux de la sainte Eglise romaine, nous avons résolu, vénérables Frères, de vous écrire cette lettre, afin de pourvoir avec vous aux besoins de la nation irlandaise.

En conséquence, nous vous invitons tous à ordonner dans vos diocèses et dans les pays soumis à votre juridiction, ainsi qu'il vient d'être fait à Rome, que pendant trois jours des prières publiques soient récitées dans les églises

(1) Dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, liv. IV, ch. 23: Lettre de Denys, évêque de Corinthe, au pape Sotere, dans laquelle il est dit que dès le berceau de la foi, l'Eglise romaine avait coutume d'envoyer aux chrétiens les secours nécessaires à la vie; et que cet usage était continué par le saint pontife Sotere. Dans le même Eusèbe, *Hist. eccl.*, liv. VII, ch. 5, le passage où est rappelée la lettre de Denys, évêque d'Alexandrie, au pape saint Etienne Ier., qui avait envoyé à la province de Syrie, comprenant l'Arabie, les subsistances dont elle avait besoin.—Il existe également une lettre de saint Basile au pape saint Damase, dans laquelle il est fait mention des subsides envoyés par le pape saint Denys à l'Eglise de Césarée.

et autres lieux sacrés, pour demander à Dieu, père des miséricordes, qu'il délivre le peuple irlandais d'une calamité si grande, et qu'il éloigne un semblable et si terrible désastre des autres Etats d'Europe et des autres contrées. Et pour atteindre ce but avec plus de zèle et plus d'efficacité, nous accordons sept années d'indulgences à ceux qui assisteront une fois à ces prières; quant à ceux qui pendant les trois jours prendront part à la récitation de ces mêmes prières, et qui, purifiés par le sacrement de pénitence dans la semaine du triduo, recevront le sacrement de la très-sainte Eucharistie, nous leur accordons en vertu de l'autorité apostolique, l'indulgence plénière.

Nous recommandons de plus très-vivement à votre charité, vénérables Frères, d'exciter par vos exhortations le peuple placé sous votre autorité, à secourir également par des aumônes la nation irlandaise. Nous savons qu'il n'est point nécessaire de vous rappeler, et la vertu de l'aumône et les fruits abondans qui en découlent pour mériter la clémence du Dieu bon et tout-puissant. Vous trouvez dans les Pères de l'Eglise, et particulièrement dans plusieurs sermons de saint Léon-le-Grand, les doctes et justes louanges données à l'aumône. Vous connaissez également l'admirable lettre écrite par saint Cyprien, martyr, évêque de Carthage, aux évêques de Numidie (1), et qui contient l'immortel témoignage de la singulière ardeur avec laquelle le troupeau confié à sa conduite pastorale, secourut par d'abondantes aumônes les besoins des chrétiens dans l'indigence. Vous pouvez aussi vous rappeler ces paroles de saint Ambroise, évêque de Milan: "L'éclat des richesses n'est pas dans les sacs d'argent du riche, mais dans les alimens donnés aux pauvres: c'est dans le sein de ces infirmes et de ces indigens que l'or brille davantage. Que les chrétiens le sachent, leurs richesses doivent leur servir à chercher, non ce qui leur est personnel, mais ce qui intéresse le Christ, s'ils veulent que le Christ les recherche." Nous espérons que par de telles considérations et par d'autres que votre charité saura vous suggérer, vous réussirez à être d'un grand secours à ces infortunés qui sont ici l'objet de notre sollicitude.

Nous pourrions terminer là cette lettre; mais au moment où, vous conformant à notre volonté, vous allez, vénérables Frères, ordonner des prières publiques, nous ne voulons pas omettre ce que nous rappelle jour et nuit notre préoccupation journalière, la sollicitude de toutes les églises. Elle est toujours là devant nos yeux, cette horrible et cruelle tempête depuis déjà longtemps soulevée contre l'Eglise universelle: notre âme se trouble en songeant quelle est la haine de l'ennemi contre le sanctuaire, et quelle conjuration impie s'est formée contre le Seigneur et contre son Christ. C'est pour quoi nous vous recommandons particulièrement de prendre occasion des prières publiques prescrites en faveur de l'Irlande, pour exhorter le peuple placé sous votre garde, à implorer en même tems le secours de Dieu pour l'Eglise universelle.

Et nous, vénérables Frères, nous vous donnons affectueusement la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, le 25 jour de mars de l'an 1847, la première année de notre Pontificat.

TRAIT TOUCHANT DE SA SAINTETÉ PIE IX.

Un enfant de douze ans avait une mère âgée, infirme et dans la misère, il écrivit directement au Pape pour lui dire qu'il avait besoin de 37 paoli, destinés à acheter divers objets indispensables à sa mère; il ajouta qu'il passerait le lendemain chez S. S. pour prendre les 37 paoli, si elle voulait bien le permettre.—Pie IX, qui ouvre lui-même toutes ses lettres, donna l'ordre qu'on amenât devant lui l'enfant s'il se présentait.—Admis devant S. S. l'enfant exposa de nouveau l'objet de sa demande; Pie IX lui donna une pièce d'or.—Oh! mais, Très-Saint-Père, dit l'enfant, cela ne fait que 20 paoli, et il m'en faut encore 17.—Le Saint-Père tira de sa bourse une nouvelle pièce d'or, la remit à l'enfant, qui ajouta en le remerciant: c'est trois paoli de trop, et je n'ai pas de quoi vous rendre.—Le Pape se mit à rire de la naïveté de l'enfant et lui dit de les garder; puis il le fit suivre pour s'assurer s'il faisait bien les comptes auxquelles cet argent était destiné.—

(1) Dans cette épître, saint Cyprien parlant des sommes recueillies à Carthage et envoyées aux évêques de Numidie pour le rachat des chrétiens, dit: "Nous vous avons envoyé cent mille sesterces d'écus que les prêtres et les fidèles qui sont auprès de nous ont recueillis ici dans l'Eglise que, par la grâce du Seigneur, nous sommes chargés de gouverner: vous les distribuerez selon que vous le jugerez plus utile."